

## **Message du Conseil communal au Conseil général n° 243 du 22 septembre 2025**

**OBJET : Prendre connaissance et accepter le crédit de CHF 1'910'000.- pour l'achat des parcelles nécessaires à l'extension de l'espace industriel de Bassecourt**

---

### **1. Préambule**

Etant catégorisée comme « pôle industriel relais » dans la hiérarchie des communes jurassiennes en aménagement du territoire, la commune mixte de Haute-Sorne peut prétendre à une extension de sa zone d'activités dans le cadre de la révision de son PAL (plan d'aménagement local).

Après une analyse des différents sites potentiels, le Conseil communal a choisi d'étendre l'espace industriel de Bassecourt. Cette extension se caractérise par le passage de 33'808 m<sup>2</sup> de zone agricole (ZA) à zone d'activités (AA).



En jaune : extension planifiée de l'espace industriel de Bassecourt

Cette évolution de l'espace industriel de Bassecourt est primordiale pour le développement économique de la commune mixte de Haute-Sorne. Ce site pourra accueillir une ou des entités qui amèneront une certaine plus-value au tissu économique local.

### **2. Introduction**

Pour pouvoir réaliser l'extension de cet espace industriel, en plus de l'entrée en force du nouveau PAL, il est nécessaire que la commune mixte de Haute-Sorne achète les parcelles concernées et développe un plan spécial.

Cette extension fermera une « dent creuse » du tissu bâti existant. A ce jour, ce secteur est bordé par l'autoroute au Nord, le Tabeillon au Sud, une frange bâtie à l'Est et à l'Ouest.

Aussi, bien que classifié en surface d'assolement, ce site a été retenu car il sera relié directement à la bretelle autoroutière via la future route « tangente Nord-Est » et c'est un atout non-négligeable pour le choix du secteur à développer.

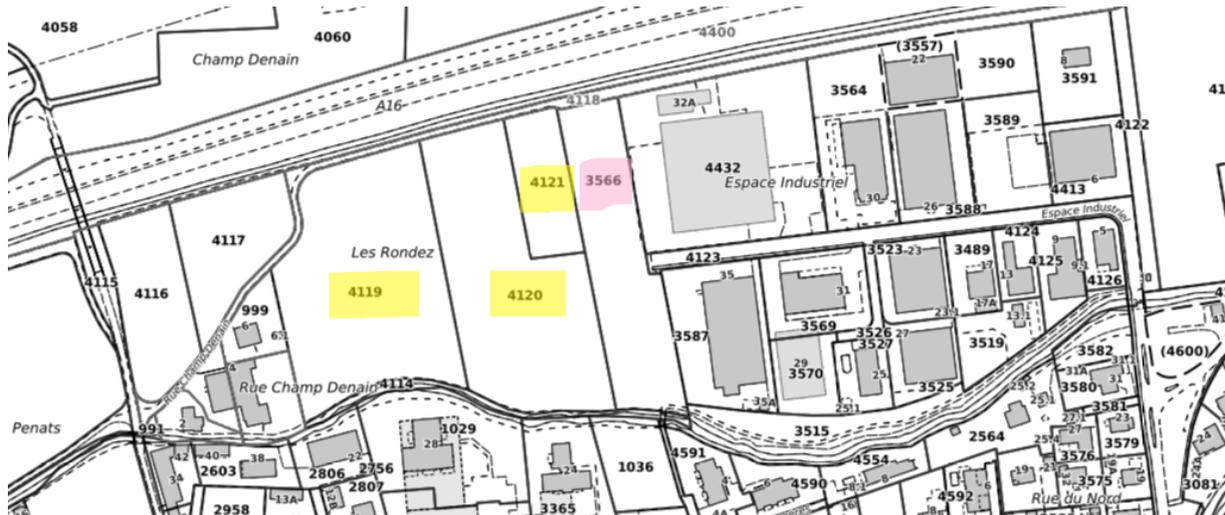
Dernier point, la commune mixte de Haute-Sorne est en contact avec CarPostal pour éventuellement développer la desserte en transports publics de ce site depuis la gare. Les liaisons piétonnes et cyclables étant déjà bien présentes, elles nécessiteront peu d'aménagement.

### 3. Considérations générales

Quatre bienfonds sont concernés par l'extension de l'espace industriel de Bassecourt. Trois sont privés et la commune mixte de Haute-Sorne est propriétaire du quatrième.

Les trois propriétaires privés ont été contactés lors du processus de révision du PAL et un accord a été trouvé avec ces derniers pour que la commune puisse acheter leur parcelle.

Aussi, l'unique exploitant agricole de la zone a été compensé pour la perte de sa surface exploitable par d'autres surfaces agricoles en location.



En jaune : parcelle privée / en rose : parcelle communale

Pour des raisons de confidentialité, les prix négociés avec les propriétaires ne sont pas mentionnés dans le message mais l'investissement pour l'achat des parcelles privées représente un coût de CHF 1'910'000.- pour 26'775 m<sup>2</sup>, frais notariés et du Registre foncier ainsi que la valorisation des heures du personnel communal compris. Le prix fixé au m<sup>2</sup> entre les parties pour du terrain agricole passant en zone constructible correspond aux dernières acquisitions faites récemment par le Syndicat de la ZAM pour l'extension de celle-ci.

Pour la viabilisation de cette nouvelle zone industrielle, un plan spécial de la compétence du Conseil communal sera établi et un crédit d'investissement sera nécessaire. Ce dernier fera l'objet d'un futur message au Conseil général.

### 4. Procédure

D'un montant inférieur à CHF 2'000'000.-, l'achat des parcelles 4119/4120/4121 est de la compétence du Conseil général.

### 5. Délai de réalisation

En cas d'acceptation du présent message, l'achat des parcelles 4119, 4120 et 4121 se fera dès l'entrée en force du nouveau plan d'aménagement local (PAL).

Actuellement, le Tribunal cantonal traite quatre recours à ce dossier suite aux décisions sur opposition formulées par la Section de l'aménagement du territoire de la République et Canton du JURA (RCJU/SAM). L'un d'entre eux concerne l'extension de l'espace industriel de Bassecourt.

## 6. Coût d'achat

Coût de l'investissement	Total
Prix des terrains	1'841'220
Frais de notaire	63'500
Valorisation des heures du personnel administratif	5'280
Investissement total	1'910'000
Demande de crédit	<b>1'910'000</b>

Source : Service des finances

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation, le financement du projet et la prise en charge des frais de notaire y relatifs.

## 7. Financement

Financement	Montant
Coût total de l'investissement	1'910'000
<b>Besoin de financement</b>	<b>1'910'000</b>

Source : Service des finances

La dépense sera couverte par voie d'emprunt.

## 8. Charge financière annuelle

Les biens du patrimoine financier ne sont pas soumis à l'amortissement annuel et sont portés à l'actif du bilan (décret concernant l'administration financière des communes /RSJU 190.611).

Charges financières annuelles	Invest.	Taux	Charges PF
Coût total du projet	1'910'000	1.00%	19'100
Amortissement (selon décret, le PF n'est pas soumis)			
<b>Charge financière annuelle</b>			<b>19'100</b>

Source : Service des finances

## 9. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavis favorablement cet objet et invite le Conseil général à accepter le message tel que présenté.

Haute-Sorne, le 22 août 2025

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président : Le Chancelier :

Eric Dobler

Alexis Schouller